

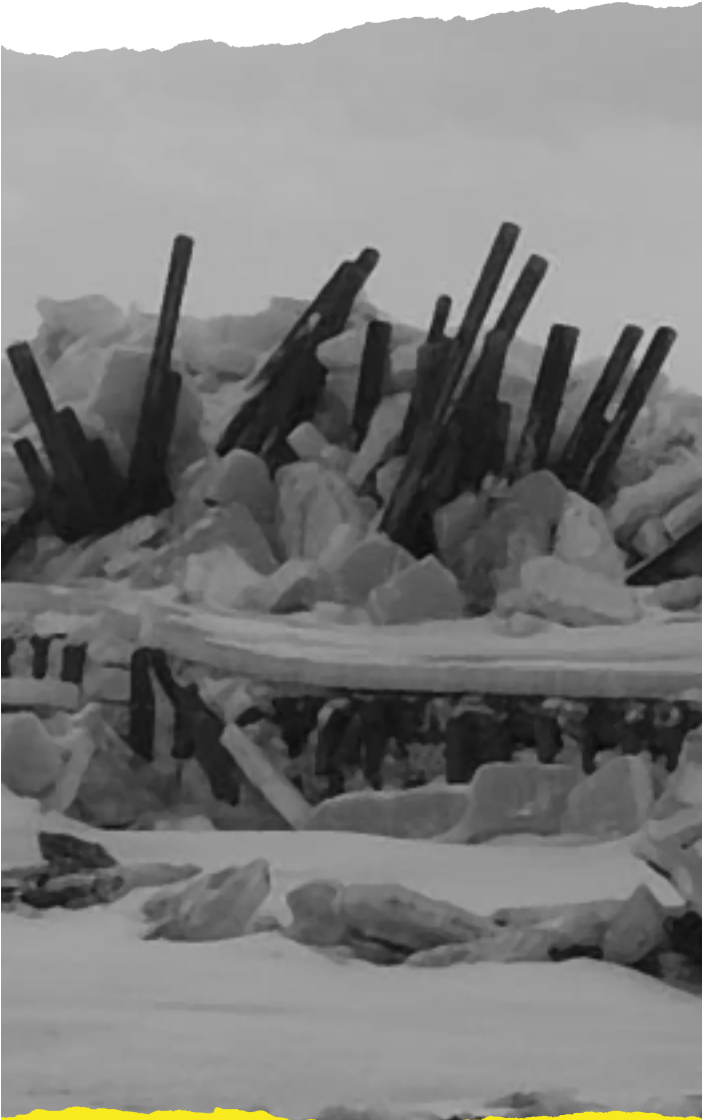


Gouvernement du
Canada

Government of
Canada

Conseils pratiques

ONDES DE TEMPÊTE



Canada

Cette publication a été produite par le **Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile** en consultation avec des météorologues d'**Environnement Canada**.

This publication is also available in English under the title: Storm Surges.

Une version électronique de cette publication est disponible sur Internet.

Cette publication est disponible en médias substitués : (cassette audio, gros caractères, disquette et braille) via le système Info Touch en composant, sans frais, le 1-800-788-8282. Composez le même numéro au moyen d'un téléimprimeur.

ISBN 0-662-85840-9

N° de catalogue D82-61/2001F

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, 2001



POUR VOUS AIDER LORS D'ONDES DE TEMPÊTE



Nous définissons une onde de tempête comme une élévation anormale du niveau des eaux. Souvent, elles sont accompagnées de tempêtes d'hiver très intenses, d'ouragans ou de vents violents. L'onde de tempête est causée par le vent et la pression qui « poussent » l'eau dans la plate-forme continentale et sur le littoral et elle est souvent suivie de hautes vagues lorsque celle-ci frappe le littoral.

Les ondes de tempête peuvent traverser la ligne habituelle de pleine mer du rivage, telle que définie par la marée, et peuvent causer des inondations côtières. Ces ondes et ces inondations peuvent affecter un bon nombre de localités côtières canadiennes, et nous ne devons pas les prendre à la légère. Votre vie pourrait être menacée si vous vous trouviez près du littoral au cours d'une crue extrême. Prendre des mesures pour vous protéger ainsi que vos biens avant une onde de tempête est d'une grande importance.

Le but de cette brochure est de vous aider à vous préparer pour affronter les ondes de tempête et les inondations côtières en vous présentant quelques étapes que vous pouvez suivre en vue de protéger votre famille, vos biens et vous-même si une onde de tempête est prévue ou se produit.

SOYEZ À L'ÉCOUTE DES AVERTISSEMENTS

Environnement Canada surveille le temps tous les jours 24 heures sur 24. Si une onde de tempête peut avoir des répercussions sur une région, l'assistance météorologique du Canada émettra des avis, des avertissements et/ou réalisera des entrevues dans divers médias, dont les agences de transmission, la radiométéo d'Environnement Canada et les appareils de réponse automatique.

S'il prévoit une importante onde de tempête, Environnement Canada émettra un avis dans ses situations météorologiques maritimes et publiques, informant le public de la possibilité de hauts déferlements, d'une crue des eaux ainsi que d'inondations côtières. Il donnera ces renseignements à propos de l'onde de tempête anticipée jusqu'à quarante-huit heures à l'avance.

Si les météorologues prévoient une onde de tempête d'envergure, sur une vaste étendue, ils émettront aussi un avertissement météorologique au public. Les conséquences de ces tempêtes peuvent varier d'un océan à l'autre, rendant difficile la tâche de fournir des avertissements détaillés pour chaque région locale. Par exemple, une élévation de 60 centimètres du niveau de la mer n'est peut-être pas importante pour une région, mais, selon la hauteur de la marée, elle peut causer des dégâts importants dans d'autres régions.

Environnement Canada ainsi que les Organisations des mesures d'urgence collaborent afin d'assurer que des messages pertinents à



propos des ondes de tempête se rendent dans les collectivités qui peuvent être ou seront touchées par la tempête.



PRÉPAREZ-VOUS

Les ondes de tempête peuvent se produire rapidement, sans laisser beaucoup de temps pour se préparer. Les résidents, surtout ceux qui vivent dans les dépressions de terrain près du littoral, doivent prendre des précautions et des mesures en vue de se préparer pour affronter ces tempêtes. Vous devez planifier à l'avance afin d'avoir de meilleures chances de réduire les dégâts causés par une onde de tempête.

- **Connaissez-vous bien votre propriété?** Renseignez-vous si votre maison risque d'être endommagée par les ondes de tempête. Est-ce que votre voisin ou vous-même avez vécu l'expérience d'une inondation côtière dans le passé? Si oui, assurez-vous d'inspecter attentivement votre maison et votre propriété pour tout danger possible d'inondations ou autres risques. Il est important que vous sachiez comment couper l'alimentation en gaz et en électricité dans votre demeure, car l'administration locale pourrait vous demander de couper ceux-ci.
- **Savez-vous à quel endroit vous avez mis tous vos documents importants?** Inventoriez vos biens; vous pouvez dresser une liste de tous les objets de valeurs que vous possédez ainsi que remettre une vidéocassette ou des photographies de ceux-ci à votre compagnie

d'assurances. Assurez-vous de bien ranger tous vos documents importants (c.-à-d., les certificats de naissance, les polices d'assurance, les actes de propriété, les passeports, les numéros d'assurance sociale, les dossiers d'immunisation, les certificats de mariage et de décès et les autres documents légaux) dans un endroit ou dans une boîte imperméable. Plusieurs personnes rangent tous leurs documents et leurs objets de valeurs dans le sous-sol. Si vous habitez une région à risque d'inondations, assurez-vous de ranger tous vos objets à un étage plus élevé, où ils sont protégés de tous les dégâts causés par les inondations.

- **Savez-vous à quel endroit votre famille sera?** Élaborez un plan d'évacuation de famille en cas d'une urgence et assurez-vous que tous les membres de votre famille le connaissent. Communiquez avec votre Organisation de mesures d'urgence locale, municipale ou provinciale pour obtenir plus de renseignements sur la manière de vous préparer en famille pour les urgences. Vous devez connaître aussi les plans d'urgence des écoles, des bureaux, des garderies et des autres endroits à proximité où les membres de votre famille travaillent ou s'amuse. Lors d'une urgence, il est très important de connaître les endroits fréquentés par votre famille et vous devez pouvoir communiquer avec eux.
- **Avez-vous tout ce qu'il vous faut?** Préparez une trousse d'urgence, comportant de l'eau, de la nourriture, des médicaments, des fournitures médicales, dont des vêtements de





rechange (avec des vêtements imperméables), une radio alimentée par des piles ainsi qu'une lampe de poche avec des piles de rechange, des pièces d'identité pour tous les membres de la famille et des copies de tous les documents personnels et de la famille qui sont importants. Les sacs de sable peuvent être un outil indispensable en vue d'empêcher l'eau d'entrer dans votre maison.

LORSQUE NOUS PRÉVOYONS UNE ONDE DE TEMPÊTE

Les ondes de tempête peuvent se produire à tout instant. Si vous demeurez dans une région sensible à ces tempêtes ainsi qu'aux inondations côtières, écoutez quotidiennement les prévisions maritimes ou publiques, car elles peuvent vous aider à prévoir les niveaux d'eau plus élevés que la normale dans certaines régions. Lorsqu'une onde de tempête se produit, vous devez suivre les mesures suivantes afin de protéger votre vie ainsi que vos biens.

- Demeurez à l'intérieur, car la maison vous protège de l'eau.
- Si vous êtes séparé(e) des membres de votre famille, tenez-vous en contact de façon fréquente.
- Assurez-vous que les fenêtres du sous-sol sont fermées.
- Mettez de l'essence dans votre voiture, si une évacuation devient imminente, vous aurez de la difficulté à arrêter à une station d'essence.



- Vérifiez vos réserves, comprenant les médicaments, et les piles pour la radio et la lampe de poche.
- Surveillez la progression de la tempête et écoutez pour des détails sur les avertissements ou les directives venant des représentants locaux.
- Conduire dans les eaux d'inondation peut devenir dangereux. Avant de prendre le volant, il est plus sécuritaire d'écouter attentivement les agents de sauvetage qui coordonneront les plans d'évacuation.
- Demeurez à l'intérieur de la maison, du côté vent arrière, et éloignez-vous des fenêtres.
- Soyez au courant des risques potentiels, tels que l'hypothermie causée par l'eau froide ou la noyade dans les eaux courantes. Les sections locales de l'Ambulance St-Jean ou la Croix Rouge peuvent vous fournir plus de renseignements sur la manière de vous préparer contre ses conséquences ainsi que sur la façon de les prévenir.
- Si vous avez des inquiétudes ou des questions ou si vous désirez en savoir plus sur les procédures d'évacuation; veuillez communiquer avec votre Organisation de mesures d'urgence, les services de police ou des incendies locaux.

Voici quelques conseils utiles à vous rappeler en cas d'un ordre d'évacuation :

- Révissez et pratiquez votre plan d'évacuation de la maison avec les membres de votre famille.
- Emportez de petits objets de valeur et des documents, n'emportez que ce qui est nécessaire.
- Cherchez une relation hors zone, telle que de la parenté, dans une ville voisine afin que votre famille puisse s'y réunir lors d'une évacuation.
- Assurez-vous d'emporter votre trousse d'urgence.
- Si vous devez évacuer votre résidence, laissez une note indiquant votre destination et inscrivez-vous auprès du service aux sinistrés ou d'une informathèque afin qu'ils puissent communiquer avec vous lorsque vous pourrez retourner à votre demeure sans danger.

QUE FAIT MA COMMUNAUTÉ POUR AIDER À PRÉVENIR LES DÉGÂTS?

Alors que les ondes de tempête deviennent une grande inquiétude dans les communautés du Canada, les municipalités se sont rendu compte qu'elles doivent prendre une plus grande



responsabilité afin d'offrir une protection à leurs résidants. Lors d'une onde de tempête, les ressources communautaires essentielles peuvent être endommagées, disparaître ou devenir inaccessibles. La meilleure manière pour les communautés de réduire les dégâts est de planifier pour faire face aux inondations côtières.

Les urbanistes et les dirigeants municipaux devront garder en tête les questions suivantes :

- Le personnel d'intervention pourra-t-il se rendre sur place ainsi qu'aider toutes les régions de la communauté? Quelles régions sont les plus exposées aux dégâts causés par les ondes de tempête?
- Les résidants pourront-ils se rendre à l'hôpital? Est-ce qu'on peut trouver d'autres hôpitaux ou des centres de santé dans les régions à proximité, hors de la zone dangereuse, qui peuvent aider à traiter de nombreuses personnes?
- Les résidants auront-ils accès à de l'eau potable? Avons-nous des réserves de secours accessibles si nos réserves d'eau sont endommagées?
- Les eaux d'égout pourraient-elles déborder?
- Quelles ressources naturelles pourraient être touchées par l'onde de tempête? Perdrions-nous des terres agricoles ou des forêts précieuses?



- Qu'arrivera-t-il aux infrastructures côtières, comme les quais, les accès par voie navigable et les promenades de bois?
- Les résidants connaissent-ils les mesures à prendre lorsqu'une onde de tempête est prévue?
- Les ressources culturelles pourraient-elles être à risque advenant une onde de tempête?
- Classez par ordre de priorité les régions que vous devrez reconstruire ou renforcer. Vous devez vous rendre compte que les municipalités ne sont pas obligées d'attendre d'avoir des dégâts pour commencer à reconstruire. Vous pouvez renforcer tous les édifices importants pouvant subir des dégâts lors d'une onde de tempête avant que celle-ci se produise.
- Vous devez décider si vous attribuerez des fonds à la reconstruction des régions et des infrastructures touchées. Il est primordial aussi de décider si l'action la plus appropriée est d'encourager les autres régions à reconstruire les infrastructures endommagées (c.-à-d. celles qui ont moins de chances d'être touchées par les ondes de tempête).

Des études sont en cours afin d'aider les municipalités à risque à se préparer d'une meilleure façon lors d'ondes de tempête.

Les conditions météorologiques exceptionnelles peuvent avoir des répercussions dévastatrices sur les Canadiennes et les Canadiens, que nous pouvons tous réduire si nous prenons des précautions avant, pendant et après une urgence. Le meilleur conseil que nous puissions vous donner est de vous préparer aux ondes de tempête ainsi qu'écouter les actualités de la météo et les conditions météorologiques.

Pour obtenir d'autres conseils pratiques sur la préparation aux situations d'urgence, communiquez avec :

BUREAU DE LA PROTECTION DES INFRASTRUCTURES ESSENTIELLES ET DE LA PROTECTION CIVILE

Communications

122, rue Bank, 2e étage

Ottawa, ON K1A 0W6

Téléphone : (613) 991-7035 1-800-830-3118

Télécopieur : (613) 998-9589

Courriel : communications@bpiepc.gc.ca

Internet : <http://www.bpiepc.gc.ca>

Pour de plus amples informations sur les phénomènes météorologiques violents ou sur la météo en général, adressez-vous au :

INFORMATHÈQUE ENVIRONNEMENT CANADA

Ottawa (Ontario) Canada

K1A 0H3

Téléphone : 1-800-668-6767 ou (819) 997-2800

Télécopieur : (819) 953-2225

Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca

Pour de plus amples renseignements sur la météo :

Internet : <http://www.msc-smc.ec.gc.ca>

MÉTÉO-À-LA-CARTE

Un service de prévisions météorologiques spécialisées enregistrées :

1-900-565-4000 (Service en français)

1-900-565-5000 (Service en anglais)

Ce service est facturé à la minute.

MÉTÉO-CONSEIL

Pour consulter un météorologue expert d'Environnement Canada :

1-900-565-4455 (Service en français)

1-900-565-5555 (Service en anglais)

Les appels pour ce service sont aussi facturés à la minute (2,99 \$ la minute au moment de mettre sous presse).

SERVICES PROVINCIAUX/ TERRITORIAUX DE SÉCURITÉ CIVILE

Colombie-Britannique

Organisation des mesures d'urgence

Téléphone : (250) 952-4913

Télécopieur : (250) 952-4888

Yukon

Organisation des mesures d'urgence

Téléphone : (867) 667-5220

Télécopieur : (867) 393-6266

Alberta

Organisation des mesures d'urgence

Téléphone : (780) 422-9000

Télécopieur : (780) 422-1549

Appels sans frais en Alberta au

310-0000-780-427-9000

Territoires du Nord-Ouest

Organisation des mesures d'urgence

Téléphone : (867) 920-6133

Télécopieur : (867) 873-8193

Saskatchewan

Organisation des mesures d'urgence

Téléphone : (306) 787-9563

Télécopieur : (306) 787-1694

Manitoba

Organisation pour la gestion des mesures
d'urgence (OGMU)

Téléphone : (204) 945-4772

Télécopieur : (204) 945-4620

Ontario

Organisation des mesures d'urgence

Téléphone : (416) 314-3723

Télécopieur : (416) 314-3758

Québec

Direction territoriale de la sécurité civile

Téléphone : (418) 646-7950

Télécopieur : (418) 646-5427

Ou l'une des directions régionales :

Montréal: (514) 873-1300

Montérégie et Estrie (514) 873-1324

Laval, Lanaudière et

Laurentides (514) 873-1300

Outaouais, Abitibi – Témiscamingue et

Nord du Québec (819) 772-3737

Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et

Îles-de-la-Madeleine (418) 727-3589

Saguenay – Lac-Saint-Jean et

Côte-Nord (418) 695-7872

Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches et

Nunavik (418) 643-3244

Mauricie et Centre-du-

Québec (819) 371-6703

Ou l'un des bureaux régionaux :

Sherbrooke (819) 820-3631

Saint-Jérôme (450) 569-7565

Joliette (450) 757-7996

Rouyn-Noranda (819) 763-3636

Gaspé (418) 360-8097

Baie-Comeau (418) 295-4903

Baie-Saint-Paul (418) 435-2530

Nouveau-Brunswick

Organisation des mesures d'urgence du
Nouveau-Brunswick

Téléphone : (506) 453-2133

Télécopieur : (506) 453-5513

Nouvelle-Écosse

Organisation des mesures d'urgence

Téléphone : (902) 424-5620

Télécopieur : (902) 424-5376

Île-du-Prince-Édouard

Organisation des mesures d'urgence

Téléphone : (902) 888-8050

Télécopieur : (902) 888-8054

Renseignements 24/7 : (902) 892-9365

Terre-Neuve et Labrador

Organisation des mesures d'urgence

Téléphone : (709) 729-3703

Télécopieur : (709) 729-3857

Nunavut

Organisation des mesures d'urgence

Téléphone : (867) 979-6262

Télécopieur : (867) 979-4221

Pour de plus amples renseignements sur la protection civile, communiquez avec l'organisation des mesures d'urgence de votre province ou territoire.

SAUVE GARDE

Les partenaires de la Protection civile au Canada

SAUVE GARDE est un programme national d'information fondé sur le partenariat, qui vise à sensibiliser davantage le public à l'égard de la protection civile au Canada.

Il se veut un point de convergence pour les organismes publics et privés ainsi que les organismes de bénévoles s'occupant de planification, d'intervention, de rétablissement et d'atténuation à la suite d'urgences.

Le triangle est le symbole international de la protection civile. La ligne brisée rappelle la feuille d'érable, symbole national reconnu dans le monde entier. Le jaune est utilisé sur les signaux d'alerte ou d'avertissement.

SAUVE GARDE est un programme du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile.